

## **Réunion de Conseil d'Administration Du 16 Décembre 2017**

### **Compte Rendu**

Présents : Georges COURTAY  
Gilbert DOUCET  
Lucien POIROT  
Jean RIBY

Pouvoirs : François JARDILLIER à Lucien POIROT  
Christian MASSON à Georges COURTAY  
Patricia NOESSER à Jean RIBY  
Michel MARTINEAU à Gilbert DOUCET

#### **1 – Assemblée Générale :**

L'assemblée générale s'est tenue le 25 Novembre 2017 à 16h00 salle René Mercier (St VAAST).

#### **2 – Conseil d'Administration :**

Composition du Conseil d'administration suite à l'assemblée générale du 25 Novembre 2017 :

- Georges COURTAY, Gilbert DOUCET, Michel MARTINEAU, Christian MASSON, Patricia NOESSER, Lucien POIROT
- Jean RIBY, sortant 2017, réélu pour 3 ans
- François JARDILLIER, nouvel élu en remplacement de Jean MORAINÉ qui ne se représentait pas et Roseline RICHARD ayant quitté le port de St Vaast

#### **3 – Election du bureau :**

Désignation des membres du bureau :

- au poste de président, se présente Lucien POIROT, élu
- au poste de vice président, se présente Georges COURTAY, élu
- au poste de secrétaire, se présente Patricia NOESSER, élue
- au poste de trésorier, se présente Christian MASSON, élu

#### **4 – Préfecture :**

- Assemblée Générale Extraordinaire, documents transmis le 25 Novembre 2017 (Compte rendu AGE, Proposition de modification des statuts, nouvelle version des statuts).
- Assemblée Générale, les documents seront transmis le 18 Décembre 2017 (Compte rendu AG, Compte rendu CA, Liste des membres du CA)

#### **5 – Assurance :**

- Une proposition provenant de la compagnie d'assurance, partenaire de l'UNAN.
- Coût Responsabilité Civile : 110 € / an
- Coût Responsabilité Civile + Protection Juridique : 250 € / an
- Choix sur cette dernière et au plus tôt

#### **6 – Adhérents**

- A ce jour 51 renouvellements, 2 nouvelles adhésions
- 1 demande d'adhésion de l'école de voile, décision de leur CA, pas très conforme aux statuts. Ils ont actuellement 7 unités dans le port
- Large débat sur un mode d'intégration des adhérents du YCSV et du PLMVS (pêcheurs) pour augmenter notre représentativité mais pas de solutions. Une adhésion du type de l'école de voile par le YCSV n'est même pas

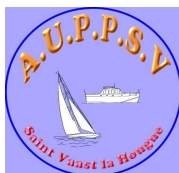
**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





## Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

### A.U.P.P.S.V

envisageable et guère probable de la part du PLMVS. De toute façon ça n'apporterait que 2 adhésions. Il est probable que ces 2 associations doivent représenter pour chacun une cinquantaine d'AOT.

- Il faut donc développer notre action de contact :
  - Mettre en place des animations, mais qui est prêt à s'investir dans cette action ? Quel type d'animation ? Quel moyen de réalisation ?
  - De la part de Jean, notre action vis à vis de le SPL n'est pas toujours bien comprise par les plaisanciers.
  - Pour la campagne de distribution telle que nous l'avons prévue, 3 membres du CA pensent qu'il faut revoir la page de présentation de l'Association afin qu'elle soit plus proche du souhait et de l'attente des plaisanciers
  - Que chaque membre du CA y réfléchisse et fasse des propositions avec l'intégration d'une notion de partenariat ou de concertation, ce qui n'est pas le cas actuellement

#### 7 – Branchement électrique

- Suite à l'information faite par un adhérent, contact pris auprès de Port la Foret
- Contrat quasiment identique au notre avec une implication de services du port, pas de minuteurs, contrôle 2 fois par mois par le personnel du port avec débranchement pour les plaisanciers non autorisés, repérage physique du câble des propriétaires autorisés
- Branchement non autorisé en l'absence de personne à bord sans contrat, sans pénalité
- Large débat sur l'aspect sécuritaire de ce mode de fonctionnement désapprouvé par certains.
- Pour l'année 2018, la demande d'autorisation est à prendre à la capitainerie

#### 8 – Compte rendu Conseil Municipal du 6 Décembre 2017

- Point fait sur l'avenir de l'école de voile avec un projet de 1 000 000 €
- Point fait sur la prise en charge de la voirie autour du port et des terrasses des commerçants
- Inquiétudes de Gilles AUGER par l'entrée des ports de la Manche dans la SPL où il pourra être plus difficile d'équilibrer les comptes
- Il est précisé que le Département a plus de moyens que la mairie pour entretenir les quais
- Il va falloir être encore plus vigilant pour que ce ne soit pas les plaisanciers qui en subissent les conséquences
- Comment va s'effectuer la reprise des emprunts et des amortissements engagés par la municipalité ?

#### 9 – Actions Conseil Départemental

- Suite au communiqué de presse du 28 Novembre 2017 :
- Communiqué de presse du Département le 5 Décembre 2017
- Courrier reçu du PDG de la SPL exprimant son mécontentement et demandant à l'association de publier un démenti sur les informations contenues dans notre premier communiqué avec menace de mise en justice
- Courrier émis le 7 Décembre 2017 en LAR, compte tenu du week end et du calendrier de notre président, récupéré le 14 Décembre
- Un deuxième communiqué de presse a été diffusé les 9 et 11 Décembre qui, en réponse du communiqué du Département, apportait des précisions complémentaires et en particulier sur l'équilibre des comptes de la SPL pour les années 2015-2016
- Le CA souhaite répondre à cette lettre en termes tout à la fois fermes et concis sans pour autant rentrer dans les détails. Pour les membres du CA qui auraient quelques idées sur la rédaction d'une telle réponse peuvent les transmettre
- Sommes donc en attente d'une possible autre réaction de la SPL
- Lucien a présenté 2 tableaux récapitulants, d'une part la liste des différents échanges de courrier avec la SPL et le Département, d'autre part la liste chronologique des différents événements autour du Conseil Portuaire
- Il est envisagé d'avoir une réunion avec Olivier LEMAIGNEN, directeur de la SPL à partir de Janvier 2018, dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2018

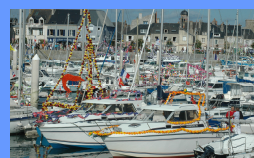
**Prochaine réunion : Mars 2018**

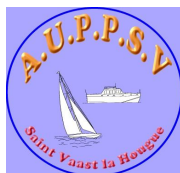
**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





**Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast**

**A.U.P.P.S.V**

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**

